



# PARIS ACTION CLIMAT

## CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT

### DOSSIER DE PRESSE

**Signature de la charte Paris Action Climat**  
**MARDI 18 OCTOBRE À 12H00**  
**HÔTEL DE VILLE – SALLE DES FÊTES**

### **CONTACT PRESSE**

**ISMAIL MANSOURI - 01 42 76 46 42**



# SOMMAIRE

- 1. CÉREMONIE DE SIGNATURE**
- 2. CHARTE PARIS ACTION CLIMAT**
- 3. PLATEFORME PARIS ACTION CLIMAT**
- 4. SIGNATAIRES PARIS ACTION CLIMAT**

# CÉRÉMONIE DE SIGNATURE

Célia Blauel, adjointe en charge de l'Environnement, du Développement Durable, de l'Eau, de la politique des canaux accueille à l'Hôtel de Ville des grands organismes et entreprises qui s'engagent pour le climat en signant la charte « Paris Action Climat ».

La Ville de Paris propose ainsi aux acteurs du territoire de devenir partenaires du Plan Climat Energie de Paris. En signant la charte, le partenaire s'engage à inscrire son activité dans les objectifs du Plan Climat Energie de Paris par la maîtrise de ses consommations énergétiques et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, la Ville anime un club des partenaires de la charte permettant l'échange et le partage d'expérience entre les différents acteurs et valorisera les bonnes pratiques des partenaires au travers de ses supports de communication, notamment de la plateforme internet : <http://parisactionclimat.paris.fr>

Lors de cette cérémonie, 8 nouveaux organismes et entreprises signent aux cotés de la Municipalité la charte Paris Action Climat. Les 39 signataires des trois premières éditions sont également mis à l'honneur, 5 anciens signataires prennent de nouveaux engagements. .

La cérémonie de signature se déroule en présence des partenaires suivants :



Les signataires des années précédentes :



# CHARTRE PARIS ACTION CLIMAT

## LE CONTEXTE DU PLAN CLIMAT ENERGIE DE PARIS

Le Plan Climat de Paris adopté en 2007 marque l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'atteinte du facteur 4 d'ici 2050. Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de son territoire et de ses activités de 75% en 2050 par rapport à la situation en 2004. Le Plan Climat de Paris fixe une première échéance à 2020 dépassant les objectifs européens :

- ▲ 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ▲ 25 % de réduction des consommations énergétiques
- ▲ 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique

Depuis l'adoption du Plan, les résultats sont encourageants et mettent en évidence la nécessité de maintenir et de renforcer cette dynamique, notamment dans le cadre plus global de la Métropole. Précurseur, le Plan Climat de Paris a été tout au long de ces 5 années porteur d'innovations et d'expérimentations.



En actualisant son Plan Climat en 2012, la Ville de Paris a souhaité réaffirmer son engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Par conséquent, les objectifs fixés en 2007 sont renforcés. L'enjeu de cette actualisation est double : créer une vision partagée avec les acteurs du territoire et inscrire le Plan Climat dans plus d'opérationnalité. Ainsi le Plan Climat Energie de 2012 comprend désormais un document d'orientation générale et des carnets opérationnels décrivant le chemin à parcourir pour chaque acteur ou groupe d'acteurs du territoire à 2020.

## CHARTRE PARIS ACTION CLIMAT : UNE DÉMARCHÉ ÉVOLUTIVE ET ADAPTÉE

Concrètement, le partenaire s'engage sur des objectifs quantifiés et mesurables de réduction de gaz à effet de serre et/ou de consommation énergétique. Il s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions d'ici à 2020.

Il est préférable d'envisager une réflexion globale sur l'ensemble de l'activité aussi bien en termes de gestion des bâtiments que de déplacements professionnels ou de pratiques logistiques et de consommation.

### EVOLUTION

**La démarche proposée comprend 3 étapes chacune correspondant à un niveau d'engagement particulier.**

Les dispositions prises vont de la participation à la démarche parisienne jusqu'à la mise en place de moyens opérationnels. Ainsi, un partenaire qui a d'ores et déjà mené des actions de diagnostic, de mesure et/ou d'efficacité énergétique pourra les valoriser. De même, un partenaire qui débute et souhaite se lancer dans la démarche pourra dans un premier temps définir les grandes lignes de son projet.



**Le premier niveau d'engagement correspond à l'adhésion à la démarche.**



**Le second niveau d'engagement correspond à la quantification des objectifs et à la mise en place des éléments de suivi nécessaires**



**Enfin le troisième niveau correspond à la définition et à la mise en œuvre d'un programme d'actions.**

**En participant à la démarche, le partenaire s'engage à atteindre le niveau 3 au plus tard en 2018.** Il disposera de 2 ans pour mettre en œuvre son programme. A contrario, il peut dès la signature de la chartre s'engager sur le niveau 3 en arguant du fait qu'il dispose d'un programme d'actions, qu'il pourra ajuster voire faire évoluer au cours de son engagement.

### ADAPTATION

Le tertiaire parisien regroupe une grande variété d'acteurs - des administrations publiques aux bureaux en passant par le secteur du commerce ou encore de l'hôtellerie. Chaque activité porte des enjeux et des contraintes spécifiques qui ont conduit à personnaliser chaque chartre en fonction du type d'acteur concerné.

De même pour une activité donnée, les partenaires sont libres de développer des approches différentes en mobilisant les leviers d'action qu'ils souhaitent. Ainsi, chaque chartre est unique. Elle prend en compte les spécificités et les préoccupations de chaque signataire.

## CONTENU DE L'ENGAGEMENT

A chaque étape de l'engagement, le partenaire devra mettre en place un ensemble de mesure allant de la sensibilisation à l'action structurelle en passant par la communication :

### ETAPE 1 : J'ADHÈRE



A cette étape, le futur partenaire prend conscience des enjeux climatiques. Il marque son engagement pour agir aux côtés de la Ville de Paris contre le dérèglement climatique et participer à l'adaptation du territoire parisien aux aléas climatiques.

Cette étape s'adresse au futur partenaire qui souhaite se mobiliser mais qui ne dispose pas encore d'objectifs quantifiés ni de plan d'actions opérationnel. Il peut également s'agir d'une société ou d'un organisme qui a d'ores et déjà mené des actions de lutte contre le dérèglement climatique et qui souhaite les renforcer et/ ou les adapter au contexte partagé du Plan Climat Energie de Paris.

Il s'agit avant tout de s'engager dans la démarche et de mobiliser ses collaborateurs : en interne et ses partenaires en externe, fournisseurs et clients.

#### LE RÉFÉRENT « PARIS ACTION CLIMAT »

● Afin de garantir la mise en œuvre et le suivi de la démarche, le partenaire nomme au sein de son organisation un référent « Paris Action Climat ». Il a pour missions principales d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du programme sur lequel le partenaire s'est engagé.

Représentant de la société auprès du club des partenaires, le référent participe aux groupes de travail. Il propose et alimente les pistes d'action envisagées par les membres du club. Il réalisera chaque année un point d'étape sur le suivi de l'engagement du partenaire et fera part de ses éventuelles difficultés dans la mise en œuvre de son programme.

Il alimentera la base de données PARIS ACTION CLIMAT et réalisera un bilan des actions engagées pour alimenter le bilan annuel de la charte.

Enfin, il diffusera les informations et bonnes pratiques développées par la Ville et ses partenaires au travers des différents supports de communication mis à sa disposition.

### ETAPE 2 : JE M'ENGAGE



A cette étape, le futur partenaire définit en fonction de ses moyens les objectifs quantitatifs et qualitatifs sur lesquels il s'engage à l'horizon 2020.

La charte propose deux types d'engagements :

- ▲ Les engagements généraux qui sont nécessaires pour inscrire l'activité du partenaire dans la démarche du Plan Climat Energie de Paris et pour permettre le suivi des mesures tout au long de la démarche.
- ▲ Les objectifs spécifiques qui détaillent les postes sur lesquels le partenaire souhaite porter ses engagements. Ils sont donc adaptés en fonction de la typologie d'activité du partenaire.

#### ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

##### Etablit une évaluation énergétique et carbone de son activité

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer l'impact de son activité sur le climat et les ressources en réalisant notamment un bilan carbone et un bilan énergétique pour son entreprise. Dans l'hypothèse où un tel diagnostic a

été réalisé dans un délai de 2 ans précédemment à la signature de la charte, l'actualisation de ce dernier n'est pas obligatoire.

### **Fixe des objectifs audacieux l'horizon 2020**

A partir des éléments du diagnostic, le partenaire se fixe des objectifs quantifiés en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, d'énergie renouvelable et de capacité d'adaptation aux aléas climatiques. Ces objectifs seront validés par la Ville de Paris comme étant conformes aux objectifs du Plan Climat Energie de Paris. Ils pourront être réévalués au cours de la démarche.

### **Se dote des outils de quantification des économies**

Pour s'assurer de l'avancement de la démarche engagée par le partenaire, ce dernier veillera à se doter des outils nécessaires au suivi des objectifs. Il s'agit à la fois de dispositifs d'instrumentation et de reporting des données.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

A partir des objectifs généraux sur lesquels le partenaire s'est engagé, il définit la stratégie qu'il souhaite adopter et les axes prioritaires d'action sur lesquels il entend travailler.

La charte « Paris Action Climat » a retenu quatre thèmes d'intervention sur lesquels le partenaire peut développer des actions. Des exemples d'objectifs spécifiques sont donnés ici à titre d'exemple :

**BATIMENT**

-  *Met en place les outils nécessaires à la mesure des consommations énergétiques.*
-  *Développe un plan de réduction de ses consommations d'énergie avec des objectifs chiffrés.*

**ACTIVITES**

-  *Met en œuvre un plan de gestion des risques*
-  *Adapte le Cahier Hygiène et Sécurité aux tendances et aléas climatiques*

**CONSOMMATION / DECHETS**

-  *Développe une politique d'achat durable*
-  *Lance un plan de consommation durable et de réduction des déchets*

**TRANSPORTS**

-  *Initie un Plan de Déplacement d'Entreprise*
-  *Met en œuvre un protocole de bonne gestion de ses livraisons*

## **ETAPE 3 : JE REALISE**



A cette étape, le partenaire met en œuvre un programme d'actions garantissant l'atteinte des objectifs à 2020 qu'il s'est fixé à l'étape 2. Chaque plan d'action est propre au partenaire et prend notamment en compte les spécificités de son activité et les ressources dont il dispose. Comme pour l'étape 2, il est proposé des engagements généraux et des actions spécifiques propres à chaque partenaire.

## ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

### **Met en œuvre des actions garantissant à terme l'atteinte des objectifs fixés à l'étape 2**

A l'occasion de la signature de la charte, le partenaire fixe la date à laquelle il atteint l'étape 3. La mise en place d'actions concrètes doit être engagée au plus tard en 2018.

### **Réalise et communique un bilan annuel de ses engagements dans le cadre du club des partenaires**

A partir des indicateurs définis à l'étape 2, le partenaire renseigne l'avancement de ses différents objectifs. Il peut également valoriser à cette occasion des opérations qualitatives mise en œuvre au cours de l'année en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

## ACTIONS SPÉCIFIQUES

### BATIMENT

-  *Engage un chantier de végétalisation de son patrimoine immobilier*
-  *Adopte un programme de réduction des consommations d'éclairage*
-  *Met en place des consignes de température pour le chauffage et la climatisation*
-  *Saisit les opportunités de production d'énergie renouvelable (géothermie, solaire)*

### ACTIVITES

-  *Engage une réflexion sur l'adaptation des conditions de travail en cas d'épisodes d'extrême climatique*

### CONSOMMATION / DECHETS

-  *Met en place le plan de consommation durable - réduction des consommables de bureautique (papier, cartouches d'encre, ...)*
-  *Réduit le volume de ses déchets finaux et développe le tri sélectif*
-  *Se dote d'équipements réduisant sa consommation d'eau*

### TRANSPORTS

-  *Met en œuvre son Plan de Déplacement d'Entreprise*
-  *Recours à des sociétés de livraison éco-responsables*

# PLATEFORME PARIS ACTION CLIMAT

En retour de leurs engagements au Plan Climat Energie, la Ville s'engage à valoriser les signataires et à les mettre en relation afin de leur permettre d'échanger sur leurs méthodes. Disponible à l'adresse <http://parisactionclimat.paris.fr>, cette plateforme permet d'apporter une réponse concrète et précise à la demande des acteurs engagés dans le Plan Climat Energie, tout en faisant le lien avec les différentes démarches connexes également développées au sein de la Ville.

Chaque signataire dispose d'une fiche de synthèse, qui permet le suivi des engagements pris par chaque acteur. Cette fiche contient de multiples informations comme : l'année de signature de la charte, le niveau d'engagement de l'acteur, les différentes actualités en lien avec le signataire.

Chaque signataire bénéficie d'un espace membre, qui leur permet de modifier eux-mêmes les données relatives à leur activité et à leurs engagements. C'est également un portail qui tend à faciliter la mise en relation des signataires, avec notamment la présence d'un annuaire des référents « plan action climat » de chaque entreprise.

Ce site internet relaie également les dernières activités et événements relatifs à la charte ou aux signataires. La plateforme est régulièrement alimentée par de nouvelles actualités, des interviews ou encore des retours d'expérience de différents acteurs économiques du territoire. Un calendrier d'événements à venir est également proposé, et recense différents forums, rencontres ou conférences thématiques, susceptibles d'intéresser les partenaires de la charte Paris Action Climat. En appui de la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat participe à la mobilisation des gestionnaires de patrimoine publics et privés du territoire. Elle sensibilise les acteurs à la Charte Paris Action Climat et continuera à organiser des rencontres territoriales afin de dialoguer sur la mise en œuvre des politiques publiques.

The screenshot shows the website for Paris Action Climat. At the top left is the logo, a red gear with a globe and the text 'PARIS ACTION CLIMAT' and 'PLAN CLIMAT ENERGIE PARIS'. To the right is a search bar with 'Ex: climat...' and a 'S'identifier' button. Below the logo is the title 'PARIS ACTION CLIMAT' and subtitle 'CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT'. A navigation menu includes 'ACCUEIL', 'LA CHARTE', 'SIGNATAIRES', 'ACTUALITES', and 'RESSOURCES'. The main content area features a large photo of Anne Hidalgo and Michael Bloomberg at a podium, with the caption 'ANNE HIDALGO ET MICHAEL BLOOMBERG ANNONCENT LE SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT'. To the right is a 'LA CHARTE' section with a graphic showing three steps: 'ETAPE 1 ADOBER', 'ETAPE 2 MISE EN ŒUVRE', and 'ETAPE 3 AVALUER', with a 'DEVENEZ SIGNAIRE' button below. Below that is a 'LES DERNIERS TWEETS' section showing a tweet from @OliviaPolski. At the bottom left is a 'LES SIGNATAIRES' section with a 'VOIR TOUS LES SIGNATAIRES' button.

# LES NOUVEAUX SIGNATAIRES

## PARIS ACTION CLIMAT



« Dans le cadre de ses interventions à l'étranger et en outre-mer, l'AFD promeut le Plan Climat Énergie de la Ville de Paris comme un modèle d'engagement sur le climat au niveau local. »

### Étape 3



« Le Plan Climat Énergie de Paris c'est s'engager durablement dans une activité économique responsable et respectueuse de la planète »

### Étape 1



« Notre engagement sur les 3 axes du développement durable date de 15 ans. Nous proposons aujourd'hui une stratégie de rupture dans la façon de rénover les bâtiments. Nous pouvons en effet garantir des Chantiers Zéro Carbone, grâce à une filière unique en France (ARQE), basée sur la démultiplication des 3 axes du Développement Durable. »

### Étape 1



« La FUAJ porte au cœur de ses préoccupations le respect de l'environnement et des générations futures. Ainsi, la FUAJ s'est engagée dans cette démarche depuis de nombreuses années notamment à travers le label La Clef verte et les 16 Auberges de Jeunesse de Paris le d'Artagnan et Yves Robert mais également avec la construction de bâtiment écologique tel que l'Auberge de Paris Yves Robert. La FUAJ a donc choisi de signer cette chartre pour concrétiser son engagement en faveur du Développement Durable et tout particulièrement de la réduction des gaz à effet de serre et ainsi continuer de proposer aux adhérents des Auberges de Jeunesse toujours plus responsables à des prix abordables. »

### Étape 1



« Acteur de référence de l'immobilier tertiaire européen, Foncière des Régions place la RSE au cœur de son modèle économique et de sa stratégie de croissance responsable et durable. Partenaire privilégié des grands comptes (Orange, EDF, Accor, B&B,...) et des territoires, Foncière des Régions fait évoluer ses métiers et son patrimoine en lien avec les nouvelles façons de travailler, vivre et voyager »

### Étape 3



« Un des points clés de la démarche de Responsabilité Sociale Environnementale de pointe de L'Holiday Inn Express Paris – Canal de la Villette est de promouvoir la production, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie. Mieux informer nos client-e-s et nos collaborateurs-trices- des incidences des produits sur l'environnement, sans pour autant influencer de manière significative sur les qualités qui altèreraient le produit ou le service proposé, est donc une des priorités de L'Holiday Inn Express Paris – Canal de la Villette. »

### Étape 3

*« L'établissement est engagé dans la démarche de plan vert et dans un plan d'action global énergie-fluides-déchets. Un des objectifs de développement durable outre la mise en place de bonnes pratiques est la réduction de son empreinte environnementale. »*

**Étape 1**

**WYLDE**  
WORDS . YOUTH . LOVE . DUST . ECHOES

*« Aujourd'hui les consommateurs Français achètent deux fois plus de vêtements qu'il y a 20 ans et à Paris, parmi l'ensemble des déchets, environ 32 000 tonnes sont des textiles et chaussures usagés.*

*Valoriser le recyclage, c'est réduire les déchets et optimiser nos ressources naturelles.*

*Diminuer la pollution dans l'industrie de la mode et dans toutes autres industries, apprendre à consommer autrement, favoriser l'économie locale et préserver notre environnement représente l'héritage que nous souhaitons laisser aux futures générations.*

*Faisons-le ensemble »*

**Étape 1**